

Handicapés visuels et adaptations didactiques en Education Physique et Sportif (EPS)

Souleymane Diallo / Ousmane Ba,
Institut National Supérieur d'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS), Université
Cheikh Anta Diop (UCAD)¹

leysougeoman@gmail.com / cbigouze@gmail.com

Résumé

La ratification de la déclaration de Salamanque par le Sénégal a favorisé l'érection de certains établissements scolaires du primaire en écoles inclusives. Celles qui comptent dans leurs effectifs des handicapés visuels suscitent bien des interrogations quant aux adaptations didactiques préconisées par les instituteurs en éducation physique et sportive particulièrement. Le cas échéant, les données recueillies grâce à la méthode qualitative, les entretiens semi-directifs et l'observation de leçons d'EPS ont permis d'appréhender les adaptations didactiques préconisées par les maitres. En effet, les enseignants apportent des réaménagements sur les situations d'enseignement des sports et des jeux, favorisent l'accommodation des non ou mal voyants et mettent en place des procédés permettant l'égalité des chances de performances entre les jeunes handicapés visuels et voyants. Pour ce faire, des fils élastiques, des couleurs vives, différents sons bien distingués, la guidance, la prise de repères grâce au comptage de pas, etc. sont ajoutés aux règles d'enseignement des sports et des jeux. Ainsi, tous les écoliers font l'athlétisme (les sauts, la vitesse, etc.) et les jeux dénommés "le furet" et "dans la marre / sur la rive". Pour les activités tels que le football, la passe à 10, le cécifoot, le torball, le drapeau et "Kabati-Kabatiya", les yeux des enfants normaux sont bandés.

Mots-clés : Adaptation didactique, Éducation physique et sportive inclusive, Handicapé visuel, Jeu, Sport.

Abstract

The ratification of the Salamanca declaration by Senegal has favored the establishment of some primary schools in inclusive schools. Those who count in their visually impaired workforce raise many questions about the didactic adaptations recommended by teachers in physical education and sports particularly. Where appropriate, the data collected through the qualitative method, the semi-structured interviews and the observation of EPS lessons made it possible to answer. Teachers bring changes to teaching situations in sports and games, encourage the accommodation of the blind or visually impaired, and set up procedures to ensure equal opportunities for performance among young people with visual and sight impairments. . To do this, elastic threads, bright colors, different well-distinguished sounds, guidance, benchmarking thanks to the counting of steps, etc. are added rules of teaching sports and games. Thus, all school

¹ Les deux auteurs sont sociologues du sport.

children do athletics (jumps, speed, etc.) and games called "the ferret" and "in the fed up / on the shore". For activities such as football, pass 10, goblet, torball, flag and 'Kabati-Kabatiya', the eyes of normal children are bandaged.

Keywords: Didactical adaptation, Inclusive Physical Education and Sport, Visually impaired, Game, Sport.

Introduction

Après la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui stipule en son article 26 que « tout être humain a droit à l'éducation ; c'est un droit fondamental » (doc. Ed. Inclusive Mali, 2013, p.9) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE, 1989) pour laquelle l'application de cette disposition doit se faire « (...) sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'origine ethnique, de handicap, de naissance ou de toute autre situation », la Déclaration de Jomtien (UNESCO, 1990), confortée une décennie plus tard par le Cadre d'action de Dakar, consacrent « l'Éducation Pour Tous (EPT) ». Les dispositions de ces cadres d'actions sont érigées en directives pour les États signataires. Ainsi, des politiques hardies d'accès à l'éducation sont mises en œuvre dans beaucoup de pays dont le Sénégal. Elles sont suivies naturellement par des initiatives d'éducation intégratrice, puis de l'éducation inclusive qui, selon la Déclaration de Salamanque (UNESCO, 1994),

« doivent permettre aux États de promouvoir des méthodes d'enseignement, d'apprentissage, une organisation de la classe et des systèmes d'évaluation des performances permettant aux enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux de suivre et d'apprendre convenablement avec leurs camarades dits normaux dans les écoles ordinaires ».

Les enfants mal et non-voyants y sont de toute évidence pris en compte. Le cas échéant, le statut d'école inclusive a été donné depuis quelques années à certaines écoles élémentaires dans la région de Dakar, notamment à Thiaroye, à Guédiawaye et à Rufisque, qui comptent dans leurs effectifs des handicapés visuels. L'accent est mis sur l'écriture et la lecture braille sans lesquelles l'acquisition de connaissances scolaires pour cette cible est compromise. L'éducation physique et sportive semble être marginalisée dans ces initiatives. Pourtant, les activités ludiques et ou sportives participent à plusieurs niveaux au développement optimal de l'enfant normal ou handicapé. Les interactions motrices dans le cadre de l'EPS favorisent la coordination des différents mouvements, développent la cognition et impliquent une plus grande sociabilité. Le Baron Pierre de Coubertin (1902) parlant des jeux olympiques et donc du sport utilisait les concepts « démocratie des aptitudes » et de « famille olympique » pour désigner ce qui est aujourd'hui connu sous l'appellation inclusion. Ainsi, trois facteurs suscitent bien des interrogations quant à la faisabilité de l'éducation physique et sportive inclusive qui certainement a amené T. Guiraud et *al.* (2013) à parler « d'équité en EPS » tout en théorisant le concept « d'activités physiques adaptées ». D'une part, les APS obligatoires figurent dans les emplois du temps des enseignants exerçant dans les écoles où des handicapés visuels font partie des effectifs. D'autre part, la discipline a la particularité de se faire en extra-muros et dans un espace aménagé alors que les jeunes handicapés visuels ne voient pas ou presque. Enfin, cette cible partage la

classe avec des enfants dits normaux qui jouissent du fonctionnement de leurs cinq organes de sens. Dans cette situation, E. Chavignay (2010, p. 628) suggère « une pluridisciplinarité dans la prise en charge du patient, de l'élève dans sa globalité et dans sa spécificité physique ou sensorielle ». Le cas échéant et en toute logique, nous nous sommes posé la question de recherche suivante : Quelles sont les adaptations didactiques mises en œuvre par les instituteurs des écoles élémentaires inclusives de Thiaroye, Guédiawaye et Rufisque pour la pratique de l'éducation physique et sportive par les écoliers handicapés visuels ?

Pour répondre à cette question, nous avons utilisé les méthodes qualitative et nous nous sommes entretenus de manière semi directive avec quatre (4) instituteurs² des trois (3) écoles élémentaires inclusives ciblées se trouvant en banlieue dakaroise (Thiaroye, Guédiawaye et Rufisque) qui comptent dans leurs effectifs 9 enfants handicapés visuels dont 7 élèves mal voyants et 2 autres totalement aveugles. Ils font régulièrement l'éducation physique et sportive avec les jeunes normaux sur les mêmes terrains et avec le même matériel. Les échanges avec les maîtres ont porté sur les réorganisations didactiques et inclusives préconisées et sont complétés par des séances d'observation de leçons de PCME³ et d'hébertisme à la première étape.

1. Les formes d'adaptations didactiques préconisées en EPS en banlieue dakaroise et leurs fondements théoriques.

L'objectif fondamental de l'école inclusive selon Corbett et Slee (2001, p. 91) « est de rendre tout accessible à tous de manière inconditionnelle et totale » et donc, de favoriser la réussite de tous les élèves à l'école ordinaire. Particulièrement en activités physiques et sportives (APS), les préoccupations de J. P. Garel (2005, p. 76) semblent être prises en charge par ces enseignants qui comptent dans leurs effectifs des handicapés visuels :

Le jeune en situation de handicap, pareil aux autres en même temps que singulier, a des besoins particuliers mais aussi semblables à ceux de ses camarades. Il a droit aux mêmes enseignements que tous, si nécessaire sous

² Les 4 instituteurs sont tous des hommes titulaires du certificat d'aptitude pédagogique, le diplôme le plus élevé pour les enseignants de l'école élémentaire. Cette responsabilité de tenir des classes inclusives leur est confiée par ce qu'ils totalisent au moins 12 ans d'exercice chacun.

³ PCME signifie Procédé de Compétitions Multiples par Équipes qui est obligatoire du Cours Élémentaire 1^{ère} année (CE1) au Cours Moyen 2^{ème} année (CM2). Cette forme de pratique de de l'EPS, encore appelée méthode du cercle, est régie par la Circulaire 00042 du 16 mai 1976 relative à l'enseignement des activités physiques et sportives dans l'enseignement primaire.

forme adaptée. Les altérations physiques ne l'empêchent pas de désirer mettre en jeu son corps et d'en attendre du plaisir. En répondant notamment à ce désir et à ce besoin, l'EPS se distingue de la prise en charge médicalisée du corps. Cette discipline n'est pas le lieu de rééducations corporelles, même si elle peut avoir des bénéfices thérapeutiques.

Dès lors et compte tenu des différences entre les écoliers handicapés visuels et ceux dits normaux, il est logique que ces instituteurs des classes inclusives en banlieue dakaroise adoptent des réaménagements didactiques en EPS particulièrement. En effet, ils préconisent deux formes d'adaptations didactiques pour la pratique de cette discipline dans les classes où des non et malvoyants font partie des effectifs. Il s'agit d'une part de l'adaptation des situations d'éducation physique et sportive aux capacités des enfants déficients. Le cas échéant, ils précisent qu'il s'agit de « *faire en sorte que la non ou la mal voyance ne bloque pas la performance. Pour cela, on favorise des aménagements sur les terrains où se déroulent les activités afin que les écoliers déficients visuels puissent s'épanouir en jouant avec leurs camarades normaux. On opère aussi des modifications sur les instruments qui permettent de pratiquer à savoir les ballons, les drapelets, les couleurs des équipes, les règles, etc.,* ». En procédant de la sorte, les instituteurs des classes ciblées dans cette étude confortent l'idée défendue par J. P. Garel (2005, p. 128) qui conditionne la réussite d'une leçon d'EPS par l'adaptation de la situation à l'enfant ayant des besoins éducatifs spéciaux. Le cas échéant, il affirme :

L'organisation d'une situation d'apprentissage a aussi des conséquences sur la réussite d'une même tâche. Dans le cas d'un élève dont la rétine périphérique est lésée, adresser une balle à des partenaires en mouvement lui sera moins difficile si ses partenaires sont dotés de maillots de couleur vive qui font contraste avec l'environnement, s'ils ne sont pas nombreux, etc. La variabilité des performances en fonction du contexte invite donc l'enseignant à concevoir des adaptations didactiques pour que tous les élèves puissent profiter au mieux de son enseignement. Elle le conduit également à faire des choix quant aux contenus d'enseignement et aux modalités de groupement des élèves.

En conséquence, le souci d'équité lors des activités d'opposition individuelle ou collective pousse ces enseignants à modifier les règles de telle sorte que les joueurs n'aient pas tous les mêmes droits. En d'autres termes, des inégalités réglementaires et didactiques entre écoliers normaux et déficients sont intégrées dans le dispositif pratique pour favoriser l'équité. Précisément, les disciplines sportives et les jeux sont indexés. En réalité, ces instituteurs cherchent à favoriser l'inclusion véritable en EPS. De manière constante, ils expérimentent aussi, pour les jeunes normaux, des types d'adaptations aux différences sources de limites ludiques pour les handicapés visuels. Ainsi, ils permettent l'inclusion par la recherche de l'unité. C'est ce qui certainement a amené J. Bazin (2000, p. 88) à écrire :

Déceler de l'unité là où on ne pourrait voir que de la diversité relève d'une démarche qui s'apparente à celle de l'anthropologue attaché à mettre en évidence ce qui unit, en décrivant une action différente d'une manière telle qu'elle nous apparaisse comme l'une des manières de faire selon d'autres règles ou dans d'autres conditions que ce que nous-mêmes nous faisons.

Dans le même sillage, E. Morin (2001, p. 59) affirme : « Chercher l'unité foncière qui masque la diversité est fondamental, car ce qui permettrait la compréhension provoque l'incompréhension (...) lorsqu'on ne voit que la différence ». Ces réaménagements dans les façons d'enseigner les activités sont le plus souvent constatés en athlétisme et dans la pratique des jeux intitulés "le drapeau", "dans la marre ; sur la rive", etc.

D'autre part, l'adaptation des écoliers "normaux" aux situations est aussi préconisée par les enseignants. Il s'agit d'une accommodation à de nouvelles règles. Dans les classes ciblées, les enseignants proposent quelques fois des jeux pour la réussite desquels les enfants normaux doivent se comporter comme des handicapés visuels. La première exigence est de bander les yeux avant la pratique des activités ludiques à faire. Avec ces types de jeux et de sports, l'égalité est favorisée. Plusieurs sports (le football, la passe à 10, le "cécifoot", le "torball") et les jeux comme "Kabati-kabatiya", "langa bouri", "le furet", etc. se font souvent de cette manière.

En somme, deux formes d'adaptations sont préconisées par les instituteurs des classes inclusives ciblées. Il s'agit d'une part d'opérer des modifications dans la pratique de l'EPS en général et des jeux et sports en particulier afin que les écoliers handicapés visuels puissent participer au même titre que leurs camarades normaux. D'autre part, ces derniers sont mis en situation de handicap visuel pour la circonstance par le bandage des yeux pour la pratique des activités prévues.

2. Les adaptations didactiques sur la leçon d'EPS et les activités sportives.

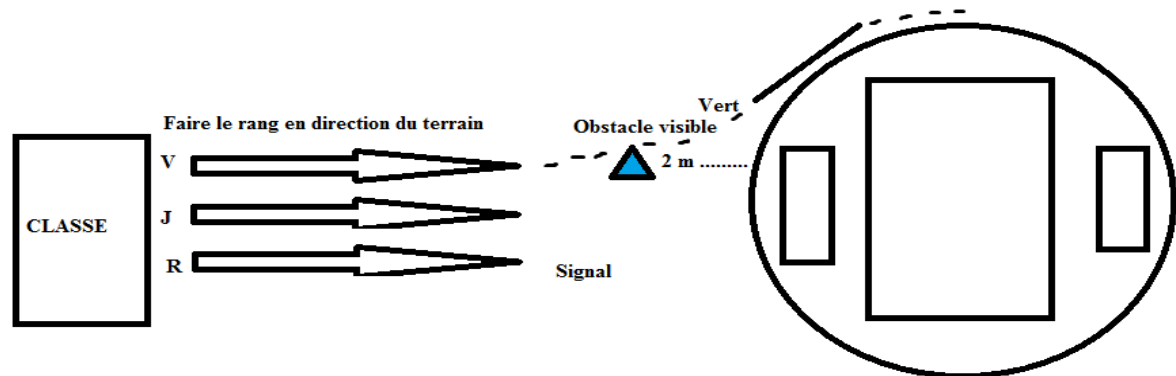
Dans les écoles élémentaires, l'éducation physique et sportive se fait sous deux formes : l'hébertisme et le procédé de compétitions multiples par équipes (PCME). Les handicapés visuels font ces cours en même temps que les écoliers normaux. Des stratégies didactiques sont mises en œuvre pour l'enseignement des activités sportives dans le cadre des leçons d'éducation physique et sportive inclusive.

2.1. Les activités sportives préconisées et les réaménagements didactiques

La leçon d'éducation physique et sportive comporte quatre étapes qui sont : la prise en main, la mise en train ou l'échauffement, le corps de la séance et le retour au calme. Les maîtres enquêtés respectent ces différentes phases. Mais, c'est dans la pratique que des différences sont notées par rapport aux classes fréquentées par des enfants normaux uniquement. Le besoin de faire participer les écoliers non et mal

voyants est un souci permanent des enseignants. Ainsi, de la prise en main à l'échauffement, le système du tutorat permet une communication directe entre les handicapés visuels et les élèves placés juste devant et derrière eux. Pour les deux terrains d'EPS (hébertisme et PCME), une entrée unique est aménagée pour atteindre le couloir circulaire permettant aux écoliers de courir à petits trottis.

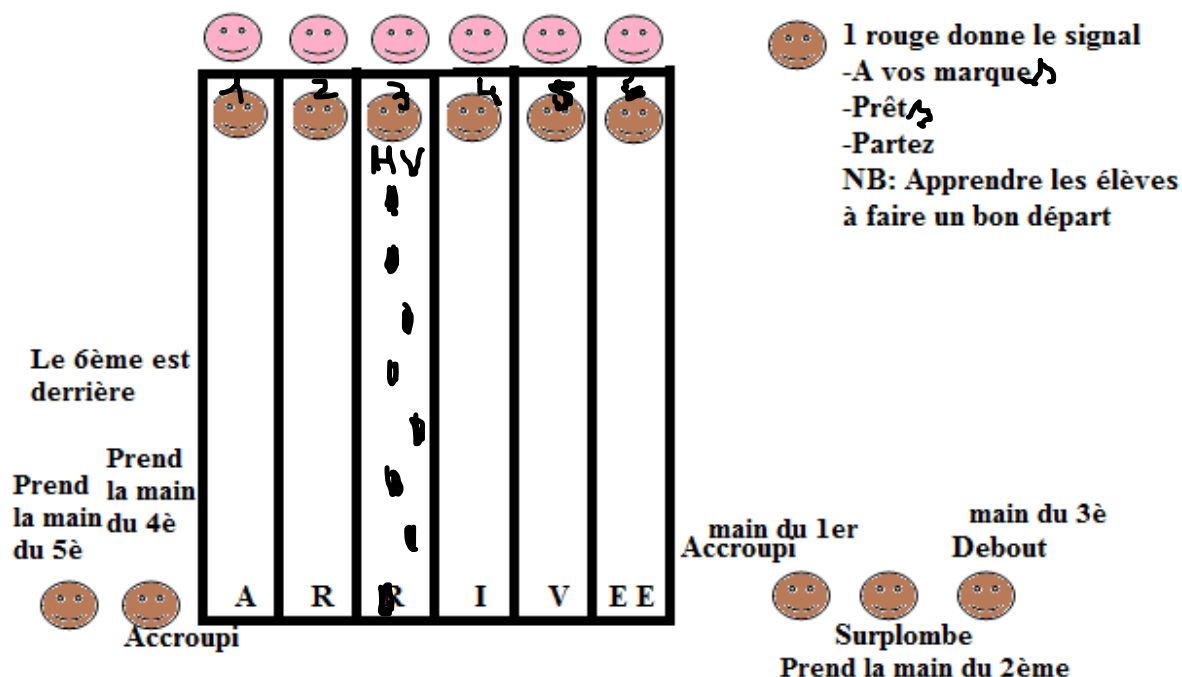
Schéma 1 : Départ de la prise en main devant la classe à début de la mise en train.



Ce schéma illustre le passage de la prise en main à l'échauffement. En plus de la délimitation du terrain avec une couleur vive à partir du triangle bleu, une longue corde est attachée à des têtes de bidons de vinaigre remplis de sable et positionnés tout autour du cercle à un mètre de distance de celui-ci. Dans les rangs, les handicapés visuels ne sont ni en première, ni en deuxième position. Au coup de sifflet, les écoliers sans distinction et avec guidance verbale des tuteurs forment trois vagues dans le grand rectangle servant de terrain de football, en fonction des couleurs des équipes. Là, trois astuces sont combinées pour l'exercice correct des mouvements par les jeunes handicapés visuels. Il s'agit des démonstrations accompagnées d'explications verbales portantes et du relais des attentes des instituteurs pratiquées et régulièrement corrigées par les tuteurs. Les maîtres prennent le temps nécessaire pour la bonne préparation des muscles aux sports et jeux à faire dans le corps de la séance.

Dans les 3 écoles, les dominantes ciblées à la course de vitesse sont : prendre un bon départ, courir dans le couloir et faire une bonne arrivée. Des ficelles et des couleurs vives sont utilisées pour délimiter les couloirs des non ou mal voyants. Des exercices de repérage et d'appropriation de la distance et trois bips sonores différents au départ, au milieu et à l'arrivée permettent de se situer et de courir vite. Ils sont accompagnés par des annonces verbales explicites et à haute voix. Après la première course, le maître explique et démontre le comportement observable de l'objectif opérationnel (exemple : faire un bon départ). Les maîtres font remarquer que « *les écoliers handicapés visuels font très rarement de faux départs car le sens auditif est bien développé et ils ne se fient qu'au bip sonore toujours précédé des formules usuels (à vos marques, prêts, partez). Autrement dit, ils sont en avance sur les autres.* »

Schéma 2 : Matérialisation des couloirs en vitesse.



Aux sauts en longueur et en hauteur, les mêmes mécanismes sont reproduits par certains instituteurs. Les performances sont toujours appréhendées à l'avance et plusieurs fois par les handicapés visuels. La ligne d'impulsion est matérialisée avec une matière ayant une couleur qui force la vue. Ainsi, les mal voyants ont un début de repère. Le reste est complété par les cordes pour les couloirs des déficients. D'autres mettent l'accent sur l'appropriation de la distance par les mal ou non-voyants. Pour ce faire, ces derniers sont invités, avant l'activité ou quand leur tour arrive, à se mettre dans le couloir, à compter le nombre de pas nécessaires entre le point de départ et la ligne d'impulsion pour les sauts et d'arrivée pour la course de vitesse. Sur cette base, ils "compétissent" avec les normaux. Pour les dominantes " « faire un bon départ ou une bonne arrivée » à la course de vitesse, seulement deux à trois pas de distance sont nécessaires pour la démonstration qui est accompagnée d'explications et d'essais pour les handicapés visuels.

2.2. La pratique du football, de la passe à 10 et des sports pour handicapés visuels en EPS inclusive

Pour le football et la Passe à 10, l'usage de ballons sonores et la guidance verbale sont préconisés. Avec le ceci foot, les yeux des écoliers normaux sont bandés. La mobilité/orientation et la sonorité du ballon lui permettent de contrôler, de marquer des buts et de dribbler. Pour les malvoyants, les couleurs vives des maillots permettent l'identification des partenaires et des adversaires ; ce qui n'exclut pas les appels de passe verbaux avec des expressions bien stabilisées par équipe. En réalité, les enseignants sont unanimes à constater qu'avec la perception des mouvements de la balle par les élèves aveugles, les adaptations du règlement

favorisant la prise d'informations auditives (Exemple : tout joueur en possession du ballon doit le signaler immédiatement en disant « **j'ai** » ; pour effectuer une passe, un joueur doit appeler son partenaire, qui lui répond « **oui** » s'il est démarqué ou « **non** » s'il est marqué), les passes sont exécutées sans problèmes.

En outre, le cécifoot est un sport pour les non-voyants uniquement. Chaque équipe doit normalement être composée de 4 joueurs de champ aveugles et d'un gardien qui peut être mal voyant ou normal qui guide ses coéquipiers. Un entraîneur guide se met au milieu pour donner des orientations. Un dernier remplaçant ayant le même rôle se positionne derrière les buts pour donner des indications. Les guidances verbales du genre « *tu contrôles, tu contrôles. Stop ligne de touche ; un peu à droite, fonce devant toi ; tir...* ». Les maîtres enquêtés et vus en pratique ne comptent dans leurs effectifs que 2 ou au plus 3 handicapés visuels. Une adaptation s'impose. Avec des foulards, les yeux des enfants normaux sont attachés. Les équipes comptent plus de 6 joueurs car les effectifs sont grands. Les tricheurs sont avertis avec des types de sons auxquels ils sont habitués et symbolisant le carton jaune. La sonorité d'expulsion est marquée par un coup de sifflet entrecoupé au départ puis vifs et très fort à la fin. C'est principalement dans le cécifoot que les enseignants parlent d'accommodation même s'il arrive que les mêmes principes soient reproduits dans les autres activités sportives.

Enfin, le torball est un sport pour les aveugles se pratiquant, dans les normes, avec trois (3) joueurs. Les deux se mettent en position accroupie devant. Le dernier se positionne au fond de l'espace réservé à son équipe. Au milieu de ce petit terrain, il y'a une corde. Ces élèves se lancent la balle qui doit passer sous la corde et être captée par les joueurs de l'autre équipe. Sans quoi, un but est marqué.

En somme, les enseignants utilisent des cordons élastiques, des couleurs vives, les guidances verbale et gestuelle etc. de la prise en main à la mise en train afin que les écoliers handicapés visuels puissent suivre les trajectoires et exécuter les exercices démontrés. En athlétisme (sauts, courses, etc.), les couleurs vives pour les malvoyants, le repérage par comptage de pas du départ à la ligne d'arrivée ou d'impulsion, les 3 bips de sonorités différentes etc. sont intégrés au dispositif didactique. Dans les sports pour aveugles (cécifoot et torball), les yeux des normaux et des malvoyants sont bandés avec des foulards.

3. Les jeux et les adaptations inclusives en EPS

Des jeux socioéducatifs sont aussi présents dans l'éducation physique et sportive inclusive dans les classes ciblées dans cette étude. Il s'agit de : "Dans la marre/sur la rive", "le drapeau", et " le furet", "Kabati-Kabatiya"(cf.III.2) Les mêmes principes d'adaptation sont reconduits par les instituteurs. Ils modifient certaines règles et conditions de pratiques ou demandent aux normaux d'attacher les yeux pour égaliser les chances.

3.1. L'adaptation des jeux aux possibilités des handicapés visuels

En EPS, les instituteurs agissent sur les façons d'enseigner et de pratiquer les jeux "dans la marre/sur la rive" et "le drapeau" pour donner d'égales chances de réussite à tous les élèves qui sont autour d'un cercle pour jouer "Dans la marre/sur la rive". Pour les enfants du CI et du CP, il n'y a pas d'équipes. Chacun joue pour soi. Le

cercle est tracé avec les pieds et matérialisé avec de la cendre ou du lait de chaux. Les élèves se positionnent hors du cercle et écoutent les instructions (dans la marre ou sur la rive) données par un arbitre à l'écart. Ceux qui ne s'exécutent pas sur immédiatement ou qui confondent les consignes deviennent des prisonniers. Ces derniers s'assoient au centre du cercle et attendent la fin du jeu. Ce sont les perdants. Avec les enfants handicapés visuels, des retouches sont faites sur le terrain, la délimitation du cercle notamment. Deux des enseignants interrogés ne font pas pratiquer ce jeu à leurs élèves à même le sol. Ils étalent une bâche carrée de 36 m² environ. Ils tracent le cercle avec une couleur très vive car les handicapés visuels qui sont dans leurs classes sont des malvoyants. Après plusieurs tests de vision, les enseignants finissent par appréhender les types de couleurs que ces enfants distinguent bien. Les autres instituteurs utilisent des fils élastiques de part et d'autre de la ligne qui délimite le cercle. En position sur la rive, un fil touche les jambes. Dans la marre c'est-à-dire à l'intérieur du cercle, ce sont les deux élastiques qui sont sentis sur les tibias.

Le jeu du drapeau se pratique sur un terrain rectangulaire de dimensions variables. Le périmètre et le point qui constitue le centre sont matérialisés avec de la cendre ou de la chaux. Une bouteille à moitié enfoncée permet de maintenir le drapeau en position verticale et à 50cm du sol. Chaque joueur s'identifie à un numéro de 1 à 8, etc. Les mêmes numéros se trouvant à gauche et à droite de l'arbitre s'affrontent. Par exemple, à l'appel du numéro 5, les élèves courent vers le drapeau. Chacun essaie de le prendre sans être touché de la main par l'autre. Pour les malvoyants les couleurs vives sont reconduites et le nombre de mètres entre la ligne de départ et le drapeau est aussi calculée en fonction de la distance d'appréhension des couleurs par ces écoliers. Les dossards ou les maillots portés par les enfants de part et d'autre sont aussi de couleurs vives. Ainsi, le jeu se pratique sans difficulté majeure.

En outre, il se pose le problème des deux élèves non-voyants. Ils ne sont pas dans les mêmes classes. Chacun d'eux à un moniteur. Ils sont positionnés au milieu de la largeur du terrain. Les maîtres leur permettent compter le nombre de foulées qu'ils doivent faire pour arriver au drapeau. C'est un premier repère. En plus, le moniteur et ses coéquipiers lui dictent la conduite à tenir. Il est autorisé à poser le bout de son index sur le drapeau. Ainsi, l'enfant aveugle peut le prendre et courir rejoindre sa ligne de départ, aidé en cela par son mentor. De même, il est informé en temps réel de la prise du drapeau par l'autre et essaie de le toucher avec sa main. Généralement, les normaux qui s'échappent après la prise du drapeau ne sont jamais rattrapés par ces aveugles quelques soient les efforts d'orientation des mentors.

3.2. L'adaptation des écoliers normaux ("le furet" et "Kabati kabatiya")

Certains jeux comme "le furet" et "kabati kabatiya" permettent de cultiver l'attention chez les écoliers. Dans les classes visitées, ils sont les plus pratiqués et sont bien aimés des enfants. Le premier se déroule autour d'un terrain circulaire de circonférence variable en fonction du nombre d'élèves et de leurs âges. Les enfants prennent leurs distances en tendant latéralement leurs mains. Ils doivent se toucher

du bout des doigts. Ensuite sur instruction du maître, ils s'assoient, regardent devant eux et chantent :

*Il court, il court le furet
Le furet du bois mesdames
Il court, il court le furet
Le furet du bois joli.
Il est passé par ici (bis)
Il repassera par là (bis)
Il dort! Il dort.*

Le furet est constitué d'un morceau de tissu bien tordu, filé et dont les bouts sont attachés. Il est tenu par un élève qui doit courir derrière ses camarades et le poser discrètement derrière l'un d'eux et continuer sa course tout en insinuant qu'il a toujours le furet pour tromper la vigilance du joueur indexé. Le cas échéant, ce dernier devient prisonnier alors que le premier reprend le tissu et refait un autre tour. Il arrive que l'enfant indexé s'en aperçoive très vite, prenne le tissu, poursuit son piègeur et essaie de le toucher avant qu'il ne le remplace. C'est d'ailleurs à ce niveau-là que l'adaptation didactique est constatée. En effet, il s'est posé pour ces enseignants la question de savoir comment favoriser une plus grande égalité de chance entre tous les écoliers. Le cas échéant, les jeunes normaux sont mis en situation d'handicap visuel. Avec des foulards, chacun attache les yeux de l'autre. Un système de guidance sonore est mis en place et bien intériorisé par les joueurs. Les yeux bandés, sifflet à la bouche, celui qui fait le tour du cercle donne des signaux sonores à intervalles réguliers. Il ne doit arrêter de le faire que quand il aura déposé le morceau de tissu derrière quelqu'un et fait au plus (3) trois à (4) quatre pas. Rappelons qu'il a aussi un jouet sonore autour des reins. Un guide dit régulièrement "il siffle, il siffle" et "sifflet arrêtééééééééééé.....". Enfin, un fil élastique, à environ 50 cm du sol, délimite vers l'extérieur le couloir de course. Avec ce dispositif, le jeu est certes plus lent, mais les écoliers ont des chances de réussite presque égales. Le cas échéant, reconnaissent les instituteurs, « *les écoliers handicapés visuels ont un léger avantage sur les autres car leur attention est constamment exercée dans le repérage et le positionnement des signaux. C'est leur vie de tous les jours.* »

Le second jeu le plus pratiqué est "Kabati-Kabatiya". Il ne demande pas beaucoup d'effort physique et de déplacement. Sept écoliers au plus sont des cavaliers et les sept autres sont leurs chevaux. Ces derniers se mettent à quatre (4) appuis. Les cavaliers, après s'être auparavant donnés des surnoms en aparté, leur cachent les yeux avec les mains. L'un d'entre eux prononce ces paroles :

*Kabati-kabatiya, ya,
Ya mountabaraa - ya
Ya (surnom d'un cavalier), kaay wong te dem.*

La dernière phrase signifie : « Toi (surnom du cavalier), viens taper du doigt mon cheval et retourne à ta place. » Ensuite, il donne l'ordre de descendre des chevaux. Il s'agira pour celui dont la tête a été touchée d'identifier l'auteur. Si tel est le cas, les cavaliers deviennent les chevaux et vice versa. Une autre partie commence avec les mêmes principes. Pour ce jeu, les handicapés visuels ont aussi des surnoms s'ils sont des cavaliers. Ils ne doivent taper du doigt que celui qui est immédiatement à leur droite ou à leur gauche. Une indication dans le surnom leur

permet de savoir vers quel cheval se tourner. Rappelons qu'avant chaque partie, les cavaliers, avec leurs noms réels, se présentent 3 à 4 fois et donnent leur position dans l'alignement de gauche à droite. Il en est de même pour les chevaux. Les maîtres vérifient l'intériorisation des positions des acteurs par les non ou malvoyants. En outre, ces derniers sont aidés par leurs coéquipiers cavaliers qui leur orientent la main. Il arrive également que tous les joueurs soient mis en situation d'handicap visuel avec le bandage des yeux. Là aussi, ce sont les surnoms codés qui orientent vers le cheval de droite ou de gauche qui sont utilisés. En tout état de cause, les enseignants font remarquer que les handicapés visuels sont beaucoup plus prompts à retrouver ceux qui les ont touchés du doigt que les jeunes normaux.

En somme, les jeux dénommés "Dans la marre/sur la rive", "le drapeau", et "Court il court", "Kabati-Kabatiya" sont les plus pratiqués dans ces classes inclusives. Les règles organisationnelles des deux (2) premiers sont retouchées afin qu'ils soient faisables par les handicapés visuels. Dans les deux derniers jeux, les normaux sont aveuglés par le bandage des yeux. Ainsi, les maîtres espèrent égaliser les chances. Les matériaux sonores, les couleurs vives, le comptage de pas, la guidance, etc. sont les astuces d'adaptation didactique les plus utilisées.

Conclusion

En définitive, l'éducation inclusive exigée au plan international et ratifiée par le Sénégal implique la prise en charge équitable de toutes les couches sociales dans les écoles publiques ordinaires. Le cas échéant, les réflexions des enseignants sur la didactique inclusive des disciplines n'excluent pas les leçons d'éducation physique et sportive dans les classes de la banlieue dakaroise qui comptent dans leurs effectifs des handicapés visuels. Les maîtres y préconisent deux formes d'adaptations pour une bonne pratique de cette discipline par tous les écoliers et de manière équitable. En effet, outre des réaménagements sur mesure sur le parcours de la prise en main à la mise en train, l'usage de fils élastiques, de couleurs vives (chaux, dossards, drapelets, etc.), des sonorités bien distinguées, le monitoring fait par des guides normaux et le système de repérage par comptage de pas, tous les écoliers font l'athlétisme (saut en longueur, saut en hauteur, vitesse, etc.) dans le cadre du PCME. Pour la pratique du cécifoot, du torball qui sont des sports pour aveugles, le football et la passe à 10, les jeunes normaux sont invités à se mettre en situation d'aveugle par le bandage des yeux avec un foulard. Ces deux formes d'adaptations didactiques sont aussi constatées dans les jeux proposés par les enseignants en EPS inclusive. Avec "dans la marre, sur la rive" et "le drapeau", des réaménagements organisationnelles et matérielles sont constatés. "Le furet" et "Kabati-Kabatiya" implique la transformation des jeunes normaux en aveugles circonstanciels.

Références bibliographiques

AMSTRONG Felicity, 2001 (citant Corbett et Slee), « Intégration ou inclusion ? L'évolution de l'éducation spéciale en Angleterre. Une étude de cas », *Revue Française de Pédagogie*, n°134, 1^{er} trimestre, p. 87-96.

BAZIN Jean, 2000, « L'anthropologie en question : altérité ou différence ? », *Qu'est-ce que la société ?*, Paris, Odile Jacob.

CHAVIGNAY Emilie, 2010, « Définition, formation, législation et rôle du professionnel en activité physique adaptée ». Communication de C. Fabre, *Mal Respir Actuel Alveole*, p. 628 – 630.

COUBERTIN Pierre de, 1902, *Revue olympique* de 1902.

GAREL Jean Pierre, 2005, « Adolescents au corps au regard altéré et apprentissage par le corps », *La Nouvelle Revue de l' AIS*, Éditions du CNEFEI, n°29, p. 146-162.

-----, 2005, « L'inclusion questionnée par l'enseignement de l'éducation physique et sportive », *Revue Reliance*, n° 16, p. 66-85.

GUIRAUD Thibaut, DAROLLES Yann, SANGUIGNOL Frank et *al.*, 2013, « Quid des enseignants en activité physique adaptée dans les établissements de soins de suite et de réadaptation ? », *Sci sports* Marseille, Editions Elsevier Masson, p. 6-15.

MORIN Edgard, 2001, *L'Identité humaine*, Paris, Le Seuil.

PASQUALINI Monique et ROBERT Bernard, 1995, « Handicapés partiels en EPS », Actes de l'Université d'Automne, Faculté des sciences du sport et de l'Éducation Physique de Lille II, dossier n° 23 EPS, *Éditions Revue EPS*, 24-28 octobre.

Autres sources

CIRCULAIRE 00042 du 16 mai 1976 relative à l'enseignement des activités physiques et sportives dans l'enseignement primaire.

Mali, 2013, Module de formation – Éducation inclusive, décembre.

UNESCO (1990), Déclaration issue du Sommet Mondial sur l'Éducation Pour Tous (EPT) tenu à Jomtien en Thaïlande.

UNESCO et Ministère espagnol de l'éducation et des sciences (1994), Déclaration de Salamanque et Cadre d'action pour les Besoins éducatifs spéciaux, Espagne le 10 Juin.